

Enjeu identifié	Enjeu identifié à l'état initial	Période concernée	Localisation de l'enjeu	Espèces ou habitats patrimoniaux concernés	Niveau de l'enjeu	Mesures d'évitement	Impacts du projet retenu				Incidence Natura 2000	Impacts cumulés	Mesures de réduction	Effets résiduels	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Mesures de suivi	Bilan final
							Nature de l'impact	Phase (chantier/exploitation)	Temporalité	Niveau de l'impact								
habitats	noyer			chêne		de l'implantation : en dehors du vieux noyer	n du vieux noyer											
	Friches, jachères à faune sauvage			Flambé, Cordulie bronzée	Faible	Evitement grâce au choix de l'implantation : en marge de la parcelle	Destruction d'une petite partie de friche sur 260 m²		Permanent	Négligeable	Nul	Nul	/	/	/	Gestion pérenne par fauche annuelle tardive sur l'ensemble de la parcelle (8 000 m²) et conservation de la haie arbustive située à l'ouest. Bornage de la parcelle et agrandissement de la zone de friche sur les parcelles de cultures voisines sur 1600 m²	/	Impact négligeable sur les populations d'insectes patrimoniaux. Bilan positif avec une gestion adaptée d'une jeune friche et son agrandissement
	Grands boisements (nord-est)			Lucane cerf-volant		Evitement grâce au choix de l'implantation : en dehors du vieux noyer	Risque de destruction des grands boisements		Permanent	Nul	Nul	Nul	/	/	/	/	/	Boisements non impactés
	Bords de chemin enherbés			Œdipode rouge, Flambé	Très faible	/	Destruction de bords chemin enherbés		Permanent	Négligeable	Nul	Nul	Réduction grâce au choix de l'implantation : quelques chemins favorables détruits mais pas	/	/	/	/	Impact négligeable sur cette espèce à faible niveau de patrimonialité. Pas de remise en cause de

Enjeu identifié	Enjeu identifié à l'état initial	Période concernée	Localisation de l'enjeu	Espèces ou habitats patrimoniaux concernés	Niveau de l'enjeu	Mesures d'évitement	Impacts du projet retenu				Incidence Natura 2000	Impacts cumulés	Mesures de réduction	Effets résiduels	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Mesures de suivi	Bilan final
							Nature de l'impact	Phase (chantier/exploitation)	Temporalité	Niveau de l'impact								
													d'impact sur les bordures					l'état de conservation de ses populations.
Protection des individus	Conservation des individus face aux risques de mortalité pendant les travaux	Toute l'année	Vieux noyer	Grand capricorne du chêne	Fort	Evitement grâce au choix de l'implantation : en dehors du vieux noyer	Risque de mortalité d'individus si impact du vieux noyer		Permanent	Nul	Nul	Nul	/	/	/	/	/	Vieux noyer non impacté
			Grands boisements (nord-est), friches et jachères, bords de chemin enherbés	Lucane cerf-volant, Flambé, Cordulie bronzée, Œdipode rouge	Très faible	Evitement des grands boisements	Risque de mortalité d'individus si impact sur les grands boisements, les friches ou les bords de chemins enherbés		Permanent	Négligeable	Nul	Nul	Réduction des risques d'impacts : pas de reprise de chemin si non nécessaire	/	/	/	/	Impact négligeable sur ces espèces grâce aux mesures d'évitement. Pas de remise en cause de l'état de conservation des populations.

8. Démantèlement du parc éolien et remise en état du site

La mise en service d'une éolienne soumise à autorisation au titre des installations classées est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant, les opérations de remise en état du site prévues à l'article R. 515-101 et suivants du code de l'environnement.

L'arrêté du 26 août 2011 *relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* fixe les conditions techniques de remise en état :

1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le « système de raccordement au réseau » (celui-ci sera enlevé uniquement dans un rayon de 10 mètres autour des éoliennes et des postes de livraison ; le reste des câbles souterrains sera laissé en l'état après mise hors service).

2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :

- Sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;
- Sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
- Sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.

3. La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Le montant initial des garanties financières exigées est fixé forfaitairement à 50 000 euros par éolienne. Les modalités d'actualisation de ce montant sont fixées par l'arrêté du 26 août 2011 et seront mentionnées dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter de l'installation.

Dans le cadre du parc éolien du Saint-Varentais, conformément à la réglementation en vigueur, le montant de ces garanties financières s'élève à 50 000 € par machine, soit 500 000 € pour l'ensemble du parc. La mise en œuvre de ces garanties financières donnera lieu à un cautionnement bancaire consentie au maître d'ouvrage.

Conformément à l'article R516-2 III du code de l'environnement, l'exploitant transmettra au préfet, à la mise en service du parc éolien, un document attestant la constitution des garanties financières.

Par ailleurs, conformément à l'alinéa 11 de l'article D.181-15-2 du code de l'environnement, les maire des communes de Saint-Varent et Saint-Généroux ainsi que les propriétaires concernés par l'implantation des éoliennes ont donné leur avis sur la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien. Ces avis figurent en annexe de la lettre de demande du présent dossier d'autorisation environnementale.

Le montant total de la garantie financière pour les dix éoliennes du parc s'élève à 500 000 € HT.

Les impacts des éoliennes implantées sur le site sont donc réversibles dans la mesure où :

- Les installations du parc éolien sont démontées en fin d'exploitation ;
- Le site est rendu à son usage d'origine, à sa vocation agricole ;
- Les composants des éoliennes sont recyclables et réutilisables.

De fait, et contrairement aux cycles des combustibles fossiles (charbon, fioul, gaz et nucléaire), le cycle de l'énergie éolienne répond aux principes de développement durable (sources : ADEME, EWEA et « Externalities of Energy », projet ExternE).

9. Conclusion générale

Le milieu physique

Le projet éolien du Saint-Varentais s'implante sur un site présentant peu d'enjeux pour le milieu naturel : absence de pentes, de cours d'eau et de risques naturels importants. Deux points feront l'objet de mesures en phases travaux et exploitation. Tout d'abord la présence de deux éoliennes dans le périmètre éloigné du captage d'eau potable de Genétais. Des précautions visant à interdire le stockage de déchet ou les activités susceptibles de polluer la nappe d'eau en sous-sol seront prises et permettront d'éviter tout impact du projet sur l'eau captée. Enfin la présence d'une éolienne dans un secteur d'aléa retrait gonflement d'argiles considéré comme fort. Le bon dimensionnement de la fondation de l'éolienne permettra d'éviter tout risque pour l'installation durant la durée de vie du parc éolien. Au final, l'impact du projet sur le milieu physique sera nul à faible.

Le milieu humain

Le site d'implantation du projet se caractérise par de grandes parcelles vouées à l'agriculture intensive. Les aménagements du projet ont été élaborés en concertation avec les propriétaires et exploitants du site afin de prendre en considération l'activité agricole. Les emprises finales du projet sur les terres agricoles seront faibles.

Les diverses contraintes techniques identifiées ont également été prises en compte : recul à la base ULM d'Airvault, aux routes départementales et aux faisceaux hertziens. Aucun risque industriel ou technologique notable n'est susceptible de concerner les installations du projet éolien. Une étude de dangers liée au fonctionnement des éoliennes a été réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, elle conclut à l'absence de danger particulier lié aux installations.

Pour rappel, les éoliennes seront installées à plus de 750 m des habitations les plus proches. La réglementation acoustique en vigueur sera respectée, notamment grâce à une optimisation du fonctionnement des éoliennes en période nocturne.

Le paysage et le patrimoine

L'ensemble des photomontages réalisés a démontré que le projet éolien du Saint-Varentais entraîne des impacts faibles à modérés.

En effet, à l'échelle rapprochée sur un total de 19 photomontages, 8 ont montré un impact faible, 1 sans impact et 8 un impact modéré. Le village de Saint-Généroux ne sera pas sujet à une saturation visuelle liée aux éoliennes du Saint-Varentais. À l'échelle intermédiaire, 9 photomontages ont révélé un impact faible, 2 sans impact, 2 un impact modéré. Enfin à l'échelle éloignée, 3 photomontages présentent un impact faible et 1 sans impact.

Concernant les photomontages établis dans le cadre des impacts cumulés, 2 photomontages montrent des impacts cumulés faibles et 2 autres des impacts cumulés modérés.

Enfin, s'agissant des mesures mises en place, le budget accordé pour les mesures d'accompagnement permettra de traiter les problématiques au cas par cas. Cette approche contribuera à inscrire le projet éolien dans le cadre de vie des habitants.

Le milieu naturel

Le projet éolien du Saint-Varentais s'inscrit au sein d'une zone de plaine cultivée ne faisant pas partie des grands ensembles régionaux favorables à la biodiversité (selon le SRCE). Dans l'ensemble, les enjeux concernant le milieu naturel sont assez réduits. Néanmoins, le peuplement avifaunistique est assez remarquable en période de nidification au regard de la présence de nombreux rapaces patrimoniaux désormais adaptés aux zones de plaine.

La colonie de Busard cendré nichant sur le site constitue l'enjeu le plus important localement.

De fait, le développeur Valorem, conscient des risques potentiels que peuvent engendrer les aérogénérateurs sur ces populations d'Oiseaux a mis en place des mesures d'évitement dès la phase de conception du projet. Ainsi, l'implantation des machines a été adaptée de sorte à éviter les zones à enjeu comme les secteurs de nidification du Busard cendré. Une zone libre pour l'envol des individus de 1,5 km de large a été conservée en plus de l'installation d'un dispositif d'arrêt automatique des machines.

De nombreuses autres mesures ont été prises afin de réduire, ou en dernier recours de compenser les effets potentiels ne pouvant être évités totalement. Des mesures d'accompagnement supplémentaires mises en place (financement de mesures de conservation au sein de la ZPS la plus proche, préservation des nids de Busards au sein et en marge de la zone d'étude...) permettent de réduire davantage les impacts du projet sur le milieu naturel.

Afin de s'assurer que le projet s'intègre avec les éléments remarquables du patrimoine naturel local et qu'il n'est pas en mesure de remettre en cause le bon état de conservation des populations de faune et de flore locales, des mesures de suivi de la mortalité et de l'activité de l'avifaune et des chiroptères sont prévues dès la première année d'exploitation.

Ainsi, en l'absence d'effets résiduels significatifs, il n'est pas nécessaire de réaliser un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées.

Chapitre 7 : Analyse des méthodes utilisées pour la rédaction de l'étude d'impact

Sommaire Chapitre 7

1	RÉDACTEURS DE L'ÉTUDE D'IMPACT	537
2	ORGANISMES CONTACTÉS ET ORIGINE DE L'INFORMATION	537
3	ANALYSE DES MÉTHODES UTILISÉES	538
3.1	MILIEU PHYSIQUE	538
3.2	MILIEU HUMAIN	539
3.3	ETUDES NATURALISTES.....	540
3.4	ACOUSTIQUE.....	559
3.5	PAYSAGE	561
4	LIMITES MÉTHODOLOGIQUES	565
4.1	LIMITES DES MÉTHODES EMPLOYÉES POUR LE MILIEU PHYSIQUE	565
4.2	LIMITES DES MÉTHODES EMPLOYÉES POUR LE MILIEU HUMAIN	566
4.3	LIMITES DES MÉTHODES EMPLOYÉES POUR LE VOLET PAYSAGER	566
4.4	LIMITES DES MÉTHODES EMPLOYÉES POUR LE MILIEU NATUREL	566

1 Rédacteurs de l'étude d'impact

Les rédacteurs et spécialistes ayant contribué à la réalisation de la présente étude d'impact sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 146 : rédacteurs de l'étude d'impact

Développeur		VALOREM 213, cours Victor Hugo 33 323 BEGLES CEDEX	Mathieu BERNARD - Chef de projet Diane MERIAUX - Chef de projet Céline BONNET - Suivi étude d'impact
Etude d'impact		AEPE Gingko 7, rue de la Vilaine 49250 LOIRE LAYON	Emmanuel GLÉMIN – Chargé d'études environnement
Etude Paysagère		652 Bd des Mians 84260 SARRIANS	Delphine DEMÉAUTIS – Architecte paysagiste
Etudes naturalistes		AEPE Gingko 7, rue de la Vilaine 49250 LOIRE LAYON	Clément FOURREY - ingénieur écologue Vincent LOMBARD - ingénieur écologue Florence FOUSSARD - ingénieure écologue Stéphanie LONGA - ingénieure écologue
Etude acoustique		ORFEA Acoustique Centre Odysée - Bât F 4, avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	Kévin MARTINEAU - Acousticien Cédric COUSTAURY - Ingénieur acousticien
Photomontages		VALOREM 213, cours Victor Hugo 33 323 BEGLES CEDEX	Sébastien GIRARDOT - Cartographe et monteur image

2 Organismes contactés et origine de l'information

La liste suivante recense les principaux organismes contactés dans le cadre de l'étude d'impact. Les références et bases de données utilisées sont détaillées par thématiques dans la méthodologie des chapitres suivants.

- Agence Nationale des Fréquences (ANFR) ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- AGRESTE ;
- Armée de l'Air ;
- Bouygues Telecom ;
- Bureau de Recherche Géologique et Minières (BRGM) ;
- Communauté de Communes du Thouarsais ;
- Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ;
- Direction Départementale des Territoires (DDT) ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Enedis ;
- INAO ;
- SFR ;
- GRT gaz ;
- Institut National de la Statistique et Études Économiques (INSEE) ;
- Institut National Géographique (IGN) ;
- Mairies de Saint-Varent & Saint-Généroux ;
- Météo Climat ;
- Météo France ;
- Orange ;
- Réseau Transport Électricité (RTE) ;
- SEOLIS ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- SNCF ;
- Unité Départemental de l'Architecture et du patrimoine (UDAP) ;
- VEOLIA.

3 Analyse des méthodes utilisées

L'étude d'impact est un document réglementaire imposé par le code de l'environnement pour les éoliennes de plus de 50 mètres de hauteur de mât. Cette étude vise à évaluer les conséquences du projet sur son environnement.

L'étude d'impact comporte en général sept parties :

- Résumé non technique ;
- Présentation du projet ;
- Analyse de l'état initial de l'environnement ;
- Les raisons du choix du projet ;
- Les effets du projet sur l'environnement et la santé humaine ;
- Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées,
- L'analyse des méthodes utilisées.

3.1 Milieu physique

3.1.1 Analyse de l'état initial du milieu physique

L'état initial du milieu physique étudie les thématiques suivantes :

- le relief et l'hydrographie,
- la géologie,
- les eaux superficielles et souterraines, les usages de l'eau,
- les risques naturels et la sismicité,
- le contexte climatique,
- la qualité de l'air,
- le potentiel éolien.

La réalisation de l'état initial du milieu physique consiste en une collecte de données la plus exhaustive possible à partir des différents ouvrages de référence et des différentes bases de données existantes (BD Carthage, BRGM, Météo France, www.georisques.gouv.fr...). Une visite de terrain a été réalisée spécifiquement en septembre 2016 afin de compléter les données issues de la littérature.

Relief et topographie

Le relief et la topographie sont étudiés à partir des cartes IGN (au 1/25 000ème) et des données de la BD TOPO. Une prospection de terrain a également été réalisée afin d'identifier les éventuels micro reliefs du site d'implantation des éoliennes.

Hydrologie et usages de l'eau

L'hydrographie du bassin versant et du site a été analysée à partir de la BD Carthage, de cartes IGN (au 1/25 000ème et au 1/100 000ème) et photos aériennes IGN ainsi que des repérages de terrain. Les données concernant les eaux souterraines sont obtenues auprès de la banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) et du BRGM. Les informations sur les captages d'eau sont fournies par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Géologie et pédologie

La carte géologique du site éolien au 1/50 000 (Feuille de Paimboeuf) ainsi que sa notice explicative sont fournies par le portail du BRGM, Infoterre (www.infoterre.brgm.fr). Ces documents permettent de caractériser la nature du sous-sol au niveau du site éolien et de l'aire rapprochée.

Le chapitre concernant l'usage de l'eau est une analyse des données fournies par l'ARS, des documents de référence (SDAGE et SAGE), du site Gest'Eau ainsi que du SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau).

Risques naturels

Les risques naturels ont été identifiés à partir de l'inventaire « prim.net », du Dossier Départemental des Risques Majeurs et du site www.georisques.gouv.fr. Pour plus de précision, des bases de données spécialisées ont été consultées. Le paragraphe ci-après synthétise ces bases de données, pour chacun des risques et aléas étudiés dans le cadre de ce projet :

- *Aléa sismique* : base de données du BRGM consacrée à la sismicité en France, SisFrance,
- *Aléa mouvement de terrain* : base de données BDMvt produite par le Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, et gérée par le BRGM,
- *Aléa retrait-gonflement des argiles* : base de données du BRGM sur le site www.argiles.fr, permettant de consulter les cartes d'aléa retrait-gonflement des argiles par département ou par commune,
- *Aléa effondrement, cavités souterraines* : base de données BDCavité,
- *Aléa inondation* : base de données fournie par le portail de la prévention des risques majeurs, cartorisque.prim.net,
- *Aléa remontée de nappes* : base de données fournie par le portail du BRGM consacré aux remontées de nappes, www.inondationsnappes.fr,

- *Aléas météorologiques* : plusieurs bases de données sont consultées pour traiter ces aléas : conditions climatiques extrêmes => données de stations météorologiques Météo France, foudre et risque incendie => base de données Météorage de Météo France,
- *Aléa feu de forêt* : lorsqu'il existe, le Plan de Prévention du Risque Incendie est compulsé. Par ailleurs, le SDIS a également été consulté.

Climatologie

Le contexte climatologique a été analysé à partir des stations Météo France les plus proches du site comportant les informations recherchées : stations de Nantes (44). Les valeurs climatiques moyennes du secteur sont présentées : pluviométrie, températures, vent, gel, orage, foudre.

Environnement atmosphérique

Les éléments de la qualité de l'air (NO₂, SO₂, etc.) disponibles auprès de l'organisme de surveillance de l'air de la région sont étudiés. La station de mesures continues la plus proche est celle de Frossay.

Potentiel éolien

Les données concernant le vent (vitesse et orientation) sont issues des enregistrements d'un mât de mesures proche du site. Le Schéma Régional Éolien (SRE annexe du SRCAE) a également été étudié.

3.1.2 Analyse des impacts du milieu physique

Les impacts sont évalués sur la base de la synthèse des enjeux de l'état initial, de la description du projet envisagé et de la bibliographie existante sur le retour d'expérience. Ainsi, chaque élément du projet (travaux, type d'installations, emplacement, etc.) est étudié afin de dégager la présence ou non d'effets sur l'environnement. Ces impacts sont qualifiés et quantifiés selon leur importance.

3.2 Milieu humain

3.2.1 Analyse de l'état initial du milieu humain

L'état initial du milieu humain étudie les thématiques suivantes :

- le contexte socio-économique (démographie, activités) et l'habitat
- l'occupation et l'usage des sols, la pratique cynégétique,
- le tourisme,
- les réseaux et équipements,
- les risques technologiques,
- les plans, schémas et programmes,
- le patrimoine archéologique,

- les servitudes d'utilité publique.

La réalisation de l'état initial du milieu humain consiste en une collecte de données la plus exhaustive possible à partir des différents ouvrages de référence et des différentes bases de données existantes (bases de données INSEE, services de l'État, offices de tourisme, documents d'urbanisme et d'orientation etc.). Une visite de terrain a été réalisée spécifiquement en septembre 2016 afin de compléter les données issues de la littérature.

Étude socio-économique et présentation du territoire

L'analyse socio-économique du territoire est basée sur les diagnostics et les documents d'orientation de référence (SCOT, PLU, etc.) ainsi que sur les bases de données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) dont le Recensement Général de la Population (RGP).

La répartition de l'activité économique est étudiée par secteur (tertiaire, industrie, construction, agricole). Les données concernant l'emploi sont également analysées.

L'habitat est quant à lui également analysé et une zone d'exclusion est préalablement mise en place dans un rayon de 500 mètres autour de ces habitations.

Occupation et usages des sols

La description de l'occupation du sol à l'échelle intermédiaire a nécessité l'emploi des données cartographiques CORINE Land Cover de l'IFEN (Institut Français de l'ENVironnement). La base de données de l'AGRESTE (Recensement agricole 2010) a été consultée de façon à qualifier la situation agricole des communes liées au projet. Ces différentes informations ont été étayées par une analyse des photos aériennes et par une prospection de terrain.

Tourisme

Les données sur les activités touristiques sont obtenues grâce à une enquête auprès des offices de tourisme, dans les différentes brochures et sites internet des lieux touristiques ainsi que sur les cartes IGN. Les circuits de randonnées sont inventoriés à partir de la base de données de la Fédération Française de Randonnée et des cartes IGN.

Réseaux et équipements

Sur la base des documents d'urbanisme et des cartes IGN, les réseaux routiers et ferroviaires, les réseaux électriques et gaziers, les réseaux de télécommunication, les réseaux d'eau et les principaux équipements sont identifiés dans l'aire d'étude éloignée et cartographiés dans l'aire intermédiaire.

Risques technologiques

L'étude des risques technologiques est réalisée à partir des bases de données nationales :

- risques majeurs : bases de données Prim.net, ainsi que le Dossier Départemental des Risques Majeurs,
- sites et sols pollués : base de données BASOL,
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : base de données du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement sur les ICPE.

Plans, schémas et programmes

Un inventaire des plans, schémas et programmes (prévus à l'article R.122-17 du code de l'environnement) est fait pour les communes accueillant le projet à partir des réponses aux consultations de la DDTM et de la DREAL. Les zonages des documents d'urbanisme des parcelles retenues pour le projet, s'ils existent, est examiné de façon à vérifier la compatibilité de ce dernier avec un projet éolien. Les services de l'État (DDT) sont consultés sur ces questions liées à l'urbanisme.

Patrimoine archéologique

L'inventaire du patrimoine archéologique est basé sur les données de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et plus particulièrement du Service Régional de l'Archéologie (SRA).

Servitude d'utilité publique

Les bases de données existantes constituées par les Services de l'État et autres administrations ont été consultées. En complément, chacun des Services de l'État compétents a été consulté par courrier dès la phase du cadrage préalable. Plusieurs bases de données spécifiques à chaque thématique ont été utilisées, notamment le site internet de l'ANFR.

3.2.2 Analyse des impacts du milieu humain

Les impacts sont évalués sur la base de la synthèse des enjeux de l'état initial, de la description du projet envisagé et des éléments bibliographiques disponibles sur les retours d'expérience. Ainsi, chaque composante du projet (travaux, acheminement, aérogénérateurs et aménagements connexes, etc.) est étudiée afin de dégager la présence ou non d'effets sur l'environnement humain. Ces impacts sont qualifiés et quantifiés selon leur importance.

3.3 Etudes naturalistes

Les études naturalistes ont été réalisées par AEPE Gingko, bureau d'études spécialisé dans l'étude et le suivi écologique des milieux et des populations. L'étude a été pilotée par Clément FOURREY, ingénieur écologue.

Tableau 147 : Fonctions des personnes ayant participé aux inventaires

Personnes ayant participé aux inventaires	Fonction
Florence FOUSSARD	Ingénieur écologue spécialisé dans les inventaires floristiques
Vincent LOMBARD	Ingénieur écologue spécialisé dans les inventaires faunistiques
Julian GAUVIN	Ingénieur écologue spécialisé dans les inventaires faunistiques
Clément FOURREY	Ingénieur écologue spécialisé dans les inventaires faunistiques
Sarah DESDOITS	Ingénieur écologue stagiaire spécialisé dans les inventaires faunistiques

3.3.1 Les objectifs de l'étude

- Évaluer la richesse patrimoniale de la faune et de la flore du site,
- Comprendre les interactions et la dynamique au sein de cette richesse patrimoniale,
- Cibler les enjeux en termes de conservation, les secteurs sensibles en termes de réservoir de diversité biologique, zones de ressources, zones de reproduction, couloirs préférentiels de déplacements,
- Établir les impacts prévisibles, temporaires et permanents, réversibles et irréversibles du projet sur le fonctionnement écologique des populations, dans le but de proposer des mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, des mesures compensatoires adaptées.

3.3.2 Le calendrier des inventaires effectués

Le calendrier ci-dessous synthétise les dates des sessions d'inventaire effectuées dans le cadre de la présente étude ainsi que les conditions climatiques, la durée de la session, les groupes ciblés et les noms des écologues en charges de ces prospections. Ce calendrier est par la suite détaillé dans la méthodologie propre à chaque groupe d'espèce.